



CREDIT AGRICOLE  
BRIE PICARDIE

UTILISER VOS ASSURANCES DU QUOTIDIEN  
VOTRE CONTRAT SECURI  
19.11.2024  
POUR INFORMATION

**Votre agence**

Brie Comte Robert  
18 Avenue Victor Hugo  
77170 Brie Comte Robert  
Tél : 01 60 62 51 10  
Fax : 01 60 62 53 79

00887 IZZCOPA 00524

**Votre Conseiller**

Natacha Sidlarewicz  
Tel : 01 64 13 39 41

MLE PETIT SANDRA  
BATIMENT B RESIDENCE SYMPHORIE  
20 RUE DU GRAND NOYER  
77170 BRIE COMTE ROBERT

**Vos contacts**

Internet : [www.ca-briepicardie.fr](http://www.ca-briepicardie.fr)  
L'agence en ligne : 0 969 392 392\*  
Numéros d'urgence 24h/24 et 7j/7 :  
SOS Cartes 0969 399 291\*  
SOS Chèques 0969 399 291\*  
SOS Virements 0969 394 009\*

Madame,

Avez-vous en tête l'assurance associée à votre compte bancaire 18864597000 ?

Pour rappel, voici ce que vous détenez :

- Votre assurance **SécuriCompte Plus** vous indemnise en cas de perte ou vol de vos moyens de paiement et de vos effets personnels (papiers d'identité, clés, réfection des serrures ...).

Votre assurance a été enrichie pour toujours mieux répondre à vos besoins. Vous trouverez ci-dessous la synthèse de vos garanties.

N'hésitez pas à les utiliser si vous êtes concernée par l'une de ces situations.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à me joindre directement ou à vous rendre sur notre site internet sur la page [www.credit-agricole.fr/particulier/compte/service-bancaire/assurances-comptes.html](http://www.credit-agricole.fr/particulier/compte/service-bancaire/assurances-comptes.html)

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous,

Jérôme RENARD  
Votre Directeur d'agence



**CREDIT AGRICOLE  
BRIE PICARDIE**

# **UTILISER VOS ASSURANCES DU QUOTIDIEN VOS CONTRATS SECURISÉS**

**19.11.2024**

## **POUR INFORMATION**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'Assurances  
Siège social : 500 rue Saint-Fuscien CS 19501 80095 AMIENS CEDEX 3. N°487 625 436 RCS Amiens. Immatriculée au Registre  
des intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 022 607. SWIFT : AGRIFRPP887. Service Clients : No Cristal 0 969 323  
369 (appel non surtaxé) - Site internet : [www.ca-briepecardie.fr](http://www.ca-briepecardie.fr) (coté selon opérateur). FR17487625436-Membre d'un assuj-  
etti Unique ASU GTVA CREDIT AGRICOLE 12 place des Etats-Unis 92127 MONTROUGE CEDEX FR60921281184.  
IDU CITEO : FR234299 03XUNU.



CREDIT AGRICOLE  
BRIE PICARDIE

UTILISER VOS ASSURANCES DU QUOTIDIEN  
VOS CONTRATS SECURI  
19.11.2024  
POUR INFORMATION

<b>Votre assurance SécuriCOMPTE PLUS vous indemnise des dommages matériels que vous subissez dans les cas suivants :</b>	
<b>Plafond d'indemnisation par Année d'assurance</b>	
<b>En cas de Perte ou Vol de vos Clés et/ou de vos Documents Officiels en même temps que vos Moyens de Paiement assurés, indemnisation des frais engagés pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- refaire vos Clés(1) à l'identique ou, en cas d'impossibilité technique, remplacer à l'identique vos Serrures ;</li><li>- reconstituer vos Documents Officiels(2) (par exemple, votre Carte Nationale d'Identité) ;</li><li>- reconstituer votre certificat d'immatriculation et remplacer les plaques d'immatriculation de votre véhicule terrestre à moteur (ex : voiture, etc.).</li></ul> <p>(1) <i>Nouveau : Prise en charge des clés de moyens de transport électriques individuels, et clés / bips de télésurveillance.</i></p> <p>(2) <i>Nouveau : Prise en compte des documents officiels des enfants mineurs de l'assuré.</i></p>	<b>Jusqu'à 750 euros</b>
<b>En cas de Vol de votre Téléphone Portable(3) résultant d'une Aggression ou d'une Effraction, indemnisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- de la Valeur de Remplacement de votre Téléphone Portable à usage non professionnel et de la Carte SIM assurés ;</li></ul> <p>(3) <i>Nouveau : Prise en compte de la montre connectée proposant des fonctions de téléphonie mobile. Prise en compte des appareils achetés reconditionnés.</i></p> <p>(4) <i>Nouveau : Elévation du plafond de prise en charge.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- du montant des Communications téléphoniques frauduleuses passées, avec votre Téléphone Portable à usage non professionnel ou avec la Carte SIM assurés, réalisées dans les 48 heures qui suivent le Vol et avant l'enregistrement de la demande de mise hors service de la ligne.</li></ul>	<b>Jusqu'à 500 euros (4)</b>  <b>Jusqu'à 250 euros</b>
<b>En cas de Vol, à la suite d'une Aggression, de vos espèces retirées au distributeur, indemnisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- du montant de vos espèces dérobées à condition que le Vol par Aggression survienne dans un délai maximum de 48 heures à compter de l'heure du Retrait D.A.B.</li></ul>	<b>Jusqu'à 500 euros</b>



CREDIT AGRICOLE  
BRIE PICARDIE

UTILISER VOS ASSURANCES DU QUOTIDIEN  
VOS CONTRATS SECURI  
19.11.2024  
POUR INFORMATION

**Votre assurance SécuriCOMPTE PLUS vous indemnise des sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et qui ne sont pas remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales :**

**En cas de débits frauduleux sur votre Compte bancaire :**

- En cas d'opérations par virement bancaire (instantané ou non) opérées par vos soins sous la menace et l'injonction d'un tiers : indemnisation du montant des débits opérés sur votre Compte Bancaire, au profit d'autrui, pendant la période d'effet de l'adhésion.

**Jusqu'à  
1 500 euros**

- En cas d'Utilisation frauduleuse de vos Moyens de Paiement quand vous n'êtes plus en possession de vos Moyens de Paiement : indemnisation du montant des débits frauduleux opérés et non remboursés par la Caisse régionale pour cause de Négligence Grave de votre part, ou indemnisation de la franchise de 50 euros pouvant rester à votre charge en cas de remboursements par la Caisse régionale;

**Jusqu'à  
4 000 euros**

- En cas d'Utilisation frauduleuse par un tiers de vos données de sécurité personnalisées : indemnisation du montant de débits frauduleux non remboursés par la Caisse régionale pour cause de Négligence Grave de votre part ;

**Jusqu'à  
4 000 euros**

- Prise en charge des frais (frais d'incidents de paiement ou d'irrégularité de fonctionnement du compte, frais de paiement tels que définis dans les conditions générales de banque de votre Caisse régionale) à la suite d'une Utilisation frauduleuse de vos Moyens de Paiement assurés ou de vos données de sécurité personnalisées, en cas de débits frauduleux non remboursés par la Caisse régionale pour cause de Négligence Grave de votre part.

**Jusqu'à  
250 euros**

Ces plafonds d'indemnisation s'appliquent par **Sinistre et par Année d'assurance**. Pour toutes vos garanties, nous vous protégeons jusqu'à un **montant maximum cumulé de 6 000 euros par Année d'assurance**.